

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Laval

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Laval, tenue le 26 juin 2023 à 18 h 30 au 955, boulevard Saint-Martin Ouest, à Laval.

Nom	Présent	Absent
Membres du CA		
Brisebois, Patrice, personnel cadre	X	
Chaanin, Amal, parent d'élève	X	
Charbonneau, Françoise, membre de la communauté	X	
Coallier, Danielle, membre de la communauté	X	
Cummings, Julie, parent d'élève	X	
Girard, Frédéric, personnel direction	X	
Liberge, François-Hugues, parent d'élève	X	
Lord, Robert, personnel professionnel		X
Marcotte, Mylène, membre de la communauté	X	
Maltais, Caroline, personnel soutien	X	
Martel, Sylvain, membre de la communauté	X	
Pineda, Christian, parent d'élève	X	
Turcotte, Pascal, membre de la communauté		X
Vaillancourt, Chantal, personnel enseignant	X	
Vaillancourt, Myriamme, parent d'élève	X	
Direction générale		
Archambault, Jean-Pierre, directeur général adjoint	X	
Chaput, Sylvain, directeur général adjoint	X	
Lavigne, Julie, directrice générale adjointe	X	
Roussel, Catherine, directrice générale adjointe	X	
Volcy, Yves Michel, directeur général	X	
Secrétariat général		
Duval, Stella, secrétaire générale	X	
Gingras, Isabelle, coordonnatrice	X	
Goyette, Annie, directrice adjointe	X	
Services		
Desrosiers, Jean-Sébastien, directeur des Services éducatifs	X	
Boissonneault, Lucie, directrice du Service des ressources financières	X	
Lacoste, Louise, directrice du Service de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et aux entreprises	X	
Roy, Annabelle, directrice adjointe du BGSS	X	

POINTS STATUAIRES

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constat du quorum, M. François-Hugues Liberge ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux administrateurs.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Amal Chaanin, et résolu :

Que l'ordre du jour proposé soit adopté après avoir retiré le point suivant :

5.8 Huis clos : Rapport du protecteur de l'élève, plainte

Points statutaires

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration du 29 mai 2023

Période de questions du public

2.1 Période de questions du public

Points pour information

3.1 Rapport des présidents des comités du conseil d'administration :

- Président du conseil d'administration
- Comité de vérification (12 juin)
- Comité des ressources humaines (12 juin)

3.2 Rapport du directeur général

Points de décision sans nécessité de présentation (agenda de consentement)

4.1 Compte de dépenses du directeur général

Points de décision nécessitant une présentation

5.1 Recommandations du comité de répartition des ressources (CRR)

5.2 Budget 2023-2024 – Adoption

5.3 Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 (PEVR) - Approbation

5.4 Adoption du calendrier des séances du CA 2023-2024

5.5 Référentiel de compétences à l'intention des hors-cadres

5.6 Désignation du responsable du traitement des plaintes

5.7 Huis clos - Demandes de révision de décision

~~5.8 Huis clos - Rapports du protecteur de l'élève, plaintes~~

Autres

6.1 Varia

6.2 Huis clos

CA 2022-2023 numéro 098

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 MAI 2023

Il est proposé par M. Sylvain Martel, et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 29 mai 2023 soit adopté tel qu'il a été rédigé, après correction d'une coquille dans le premier paragraphe (séance ordinaire).

CA 2022-2023 numéro 099

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

2.1 Période de questions du public

Aucune personne n'est inscrite à la période de questions du public.

POINTS POUR INFORMATION

3.1 RAPPORT DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **Président du conseil d'administration**
Monsieur François-Hugues Liberge, président, remercie tous les membres qui termineront leur mandat le 30 juin prochain, au nom du conseil d'administration, soit madame Caroline Maltais, ainsi que messieurs Robert Lord, Christian Pineda, Sylvain Martel et Patrice Brisebois. Il informe également les membres de sa participation à la dernière assemblée générale de la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ).
 - **Comité de vérification (12 juin 2023)**
Madame Amal Chaanin, présidente du comité, fait état des travaux du comité.
 - **Comité des ressources humaines (12 juin 2023)**
Madame Danielle Coallier, présidente du comité, fait état des travaux du comité.
-

3.2 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Plan québécois des infrastructures (PQI)

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Jean-Pierre Archambault, directeur général adjoint, à présenter un état de situation des demandes adressées au gouvernement par le CSS de Laval dans la cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033. Le ministère de l'Éducation a informé le CSS de Laval dernièrement qu'aucune des demandes déposées n'a été autorisée dans le cadre du PQI 2023-2033, sous réserve de sommes qui pourraient être octroyées pour l'analyse de la faisabilité de certains projets majeurs.

Remerciements

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite madame Catherine Roussel, directrice générale adjointe, à remercier au nom de la direction générale M. François-Hugues Liberge qui termine cette année son implication au sein du conseil d'établissement de l'école Les Trois-Soleils sur lequel il siégeait depuis 15 ans.

POINTS POUR DÉCISION SANS NÉCESSITÉ DE PRÉSENTATION (AGENDA DE CONSENTEMENT)

4.1 COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU la *Politique de remboursement des dépenses au personnel*;

ATTENDU les dépenses du directeur général assumées dans le cadre de ses fonctions au Centre de services scolaire de Laval;

Il est proposé par Mme Mylène Marcotte, et résolu :

QUE les comptes de dépenses du directeur général au montant de 270,88 \$ en date du 1^{er} juin 2023, payable à la Banque Nationale du Canada, et au montant de 740,77 \$ en date du 16 juin 2023, payable à M. Yves Michel Volcy, soient acceptés.

CA 2022-2023 numéro 100

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINTS DE DÉCISION NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION

5.1 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES (CRR)

ATTENDU la mise en place du comité de répartition des ressources (CRR) prévu à la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU le document *Objectifs, principes et critères de répartition des revenus* en vigueur pour l'année scolaire 2023-2024, conformément à la résolution CA 2022-2023 numéro 062 adoptée par le conseil d'administration le 23 janvier 2023;

ATTENDU que le CRR doit faire des recommandations au conseil d'administration sur la répartition annuelle des revenus, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et sur la répartition des services éducatifs complémentaires et des autres services professionnels, le cas échéant;

ATTENDU que le CRR a tenu plusieurs rencontres et a effectué différents travaux au cours de l'année 2022-2023 ayant pour but de formuler des recommandations au conseil d'administration quant aux critères de répartition des revenus pour le budget 2023-2024, en respect des orientations visant la réussite de l'élève et le plan d'engagement vers la réussite (PEVR);

ATTENDU la présentation du document « Recommandations du Comité de répartition des ressources – Budget 2023-2024 » aux membres du conseil d'administration, le 20 juin 2023;

Il est proposé par Mme Françoise Charbonneau, et résolu :

QUE les recommandations du comité de répartition des ressources quant aux critères de répartition des mesures budgétaires soient approuvées par le conseil d'administration, telles qu'elles sont déposées en annexe sous la cote CA 2022-2023 numéro 101;

QUE les impacts de ces recommandations soient reflétés au budget 2023-2024 du Centre de services scolaire de Laval.

CA 2022-2023 numéro 101

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 ADOPTION DU BUDGET 2023-2024

ATTENDU les recommandations du comité de répartition des ressources présentées aux membres du conseil d'administration le 20 juin 2023 et adoptées le 26 juin 2023;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) à la suite de la rencontre tenue le 5 juin 2023 quant aux orientations budgétaires 2023-2024;

ATTENDU la présentation se rapportant au budget 2023-2024 au comité de répartition des ressources, le 14 juin 2023;

ATTENDU la présentation se rapportant au budget 2023-2024 aux membres du conseil d'administration, le 20 juin 2023;

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire de Laval doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024;

ATTENDU que ce budget prévoit l'équilibre budgétaire;

ATTENDU que le produit de la taxe scolaire au montant de 57 759 695 \$, a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 33 500 343 \$;
- Un nombre de 126 592 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- Le taux de 0,0973 \$ du 100\$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2023-2024.

Il est proposé par Mme Mylène Marcotte, et résolu :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette du Centre de services scolaire de Laval pour l'année 2023-2024 prévoyant des revenus de 736 825 210 \$ et des dépenses de 736 825 210 \$ soit adopté tel qu'il est présenté et déposé sous la cote CA 2022-2023 numéro 102;

QUE ledit budget soit transmis au ministre de l'Éducation du Québec.

CA 2022-2023 numéro 102

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3 PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2023-2027 (PEVR)

ATTENDU le Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 (PEVR) du Centre de services scolaire de Laval élaboré par le comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ), avec l'appui de l'équipe du Projet de la planification stratégique;

ATTENDU les consultations menées au cours de l'année scolaire 2022-2023 auprès du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du comité consultatif de gestion, des conseils d'établissement, de l'ensemble des membres du personnel, des comités d'élèves, de élèves, de leurs parents et des partenaires;

ATTENDU l'analyse des commentaires et des avis reçus dans le cadre de ces consultations;

ATTENDU la version finale du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 (PEVR) du Centre de services scolaire de Laval proposée par le Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ), suivant la rencontre du 15 juin 2023 dudit comité;

Il est proposé par M. François-Hugues Liberge, et résolu :

QUE le conseil d'administration approuve le Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 (PEVR) du Centre de services scolaire de Laval, tel que déposé en annexe sous la cote CA 2022-2023 numéro 103;

QUE le Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 (PEVR) du Centre de services scolaire de Laval soit acheminé au ministre de l'Éducation, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*.

CA 2022-2023 numéro 103

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4 CALENDRIER 2023-2024 DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTENDU qu'en vertu des articles 154 et 162 de la Loi sur l'instruction publique le conseil d'administration doit tenir au moins 4 séances ordinaires par année scolaire, dont une première séance qui doit se tenir au plus tard le 1^{er} septembre de chaque année scolaire;

ATTENDU la nécessité de déterminer le calendrier des séances pour l'année scolaire 2023-2024;

Il est proposé par Mme Mylène Marcotte, et résolu :

QUE les séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année scolaire 2023-2024 soient tenues à 18 h 30 au 955, boul. Saint-Martin Ouest, à Laval, aux dates suivantes :

- 28 août 2023
- 16 octobre 2023
- 11 décembre 2023
- 22 janvier 2024
- 12 février 2024
- 22 avril 2024
- 27 mai 2024
- 25 juin 2024

CA 2022-2023 numéro 104

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.5 PROFIL DE COMPÉTENCE ET D'EXPERIENCE DES HORS-CADRES

ATTENDU que conformément à l'article 193.1 de Loi sur l'instruction publique, le Comité des ressources humaines a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience des hors-cadres (directeur général et directions générales adjointes);

ATTENDU les travaux du Comité des ressources humaines du 24 octobre, 5 décembre, 20 février, 15 mai et 12 juin derniers à cet effet;

ATTENDU le profil de compétence et d'expérience des hors-cadres (directeur général et directions générales adjointes) proposé par le Comité des ressources humaines, qui tient compte des bonnes pratiques en matière de gouvernance et de gestion des ressources humaines;

Il est proposé par M. Christian Pineda, et résolu :

QUE le profil de compétence et d'expérience des hors-cadres (directeur général et directions générales adjointes) soit adopté, tel que déposé en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2022-2023 numéro 105.

CA 2022-2023 numéro 105

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.6 DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES PLAINTES

ATTENDU conformément à l'article 24 de la Loi sur le protecteur national de l'élève, le conseil d'administration doit désigner un responsable du traitement des plaintes parmi les membres du personnel du centre de services scolaire;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par M. Frédéric Girard, et résolu :

QUE Freddy Vicerrel soit désigné Responsable du traitement des plaintes du Centre de services scolaire de Laval.

CA 2022-2023 numéro 106

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

HUIS CLOS

Il est proposé par Mme Amal Chanin, et résolu :

QUE le conseil d'administration siège à huis clos à 18 h 55.

CA 2022-2023 numéro 107

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RETOUR EN ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Il est proposé par Mme Mylène Marcotte, et résolu :

QUE le conseil d'administration revienne en assemblée délibérante à 19 h 12.

CA 2022-2023 numéro 108

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.7.1 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION

ATTENDU la demande de révision de décision datée du 5 juin 2023 logée par les parents de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe, qui a pour objet de contester le refus d'accepter le choix d'école à l'école Les Trois-Soleils pour l'année 2023-2024;

ATTENDU que le comité d'étude des demandes de révision de décision a entendu les parties impliquées dans ce dossier le 21 juin 2023;

ATTENDU que la direction de l'école Les Trois-Soleils a bien appliqué les Critères d'inscription du Centre de services scolaire de Laval et que la décision est apparue au comité d'étude comme étant bien fondée;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision de décision;

Il est proposé par Mme Françoise Charbonneau, et résolu :

QUE le conseil d'administration maintienne la décision quant au refus d'accepter le choix d'école à l'école Les Trois-Soleils pour l'année 2023-2024, de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2022-2023 numéro 109;

CA 2022-2023 numéro 109

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.7.2 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION

ATTENDU la demande de révision de décision datée du 7 juin 2023 logée par les parents de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe, qui a pour objet de contester le refus d'accepter le choix d'école à l'école Jean-Lemondé pour l'année 2023-2024;

ATTENDU que le comité d'étude des demandes de révision de décision a entendu les parties impliquées dans ce dossier le 21 juin 2023;

ATTENDU que la direction de l'école Jean-Lemondé a bien appliqué les Critères d'inscription du Centre de services scolaire de Laval et que la décision est apparue au comité d'étude comme étant bien fondée;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision de décision;

Il est proposé par Mme Mylène Marcotte, et résolu :

QUE le conseil d'administration maintienne la décision quant au refus d'accepter le choix d'école à l'école Jean-Lemondé pour l'année 2023-2024, de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2022-2023 numéro 110;

CA 2022-2023 numéro 110

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.7.3 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION

ATTENDU la demande de révision de décision datée du 20 juin 2023 logée par les parents de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe, qui a pour objet de contester de classement de leur fille en classe de soutien à l'autonomie et à la socialisation (SAS) avec déficience intellectuelle (DI) au 1^{er} cycle à l'école des Perséides pour l'année 2023-2024;

ATTENDU que le comité d'étude des demandes de révision de décision a entendu les parties impliquées dans ce dossier le 26 juin 2023;

ATTENDU que la décision quant au classement de l'élève est apparue au comité d'étude comme étant bien fondée et basée sur les besoins et capacités de l'élève;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision de décision;

Il est proposé par M. Christian Pineda, et résolu :

QUE le conseil d'administration maintienne la décision quant au classement en classe de soutien à l'autonomie et à la socialisation (SAS) avec déficience intellectuelle (DI) au 1^{er} cycle à l'école des Perséides pour l'année 2023-2024, de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2022-2023 numéro 111;

CA 2022-2023 numéro 111

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.1 VARIA

Suivant l'intervention de Mme Myriamme Vaillancourt des précisions sont transmises relativement aux coûts reliés aux cours d'été offerts au CSS de Laval. Il est mentionné que le service est auto-financé, que les coûts réels sont chargés et que des mesures sont mises en place pour assurer l'accès aux élèves ayant des difficultés financières.

6.2 HUIS CLOS

Aucun huis clos n'est requis.

Levée de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 26.

FRANÇOIS-HUGUES LIBERGE
Président du CA

STELLA DUVAL
Secrétaire générale